



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	01 OCT. 2024
Date Réception	01 Octobre 2024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, JACQUEMIN, BONNOT, PERES, CHIERICO
MM BOURDIN, PERONA, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes CREPET, EL AKKADI, BLESIOUS,
M. CAVIGLIOLI, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 402 / 24	<u>RESIDENCE AUTONOMIE</u> <u>« LA RESPÉLIDO »</u>
du 01 Octobre 2024	DECISION MODIFICATIVE N° 3
Affiché	<u>BUDGET 2024</u>
Au 01 Décembre 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Conformément à l'Instruction Budgétaire M22, par délibération n° 313/23 du 24 Octobre 2023, le Conseil d'Administration a voté le Budget Primitif 2024 de la Résidence Autonomie « La Respélido ». Une première décision modificative n°353/24 du 27 mars 2024 a permis d'intégrer le résultat d'exécution de la section d'investissement. La deuxième décision modificative n°375/24 du 4 juin 2024 a permis, quant à elle, d'intégrer les reports en section de fonctionnement.

Par la présente délibération, il est proposé d'ajuster les crédits en prenant en compte le versement d'une subvention exceptionnelle versée par le CCAS et validée par la délibération n°385/24 du 31 juillet 2024.

Section d'exploitation :

En recettes, il est inscrit, à l'article 778 « autres produits exceptionnels », un montant de 90 000 €. Ce montant doit permettre de faire face aux dépenses d'entretien du bâtiment, et d'autre part de provisionner pour financer les travaux à venir sur les canalisations.

En dépenses, 22 000 € sont prévus pour les charges courantes (principalement l'alimentation, et les ateliers...), 25 500 € sont ajoutés au chapitre 012 (non-titulaires, URSSAF...) et au chapitre 016, les charges du groupe 3 sont réévaluées à hauteur de 42 500 €. Dans ce chapitre, outre les charges d'entretien et de maintenance, une dotation pour risques et charges d'exploitation au 6815 est inscrite pour 30 000 €.

Au total la section d'exploitation s'équilibre à + 90 000 €.

Section d'investissement :

Des provisions sont inscrites au compte R-1572 pour « gros entretiens ou grandes révisions » pour 30 000 €. A noter que 1 000 € sont ajoutés pour les nouveaux amortissements.

Au total, la section d'investissement totalise 31 000 € et les 2 sections s'équilibrent à + 121 000 €.

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTÉ la décision modificative n°3 du Budget 2024 de la Résidence Autonomie « La Respélido », tel que sur le tableau annexé ci-après,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à FREJUS, le 25 Septembre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60613 : Chauffage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Produits d'entretien	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60624 : Fournitures administratives	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6063 : Alimentation	0.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61118 : Autres	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	0.00 €	19 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641382 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641386 : indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours férié	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	6 200.00 €	31 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351 : Informatique	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61528 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61568 : Autres	0.00 €	7 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Concours divers (cotisations ...)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-68112 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	42 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total EXPLOITATION	6 200.00 €	96 200.00 €	0.00 €	90 000.00 €

INVESTISSEMENT				
R-1572 : Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 15 : Provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28145 : Constructions sur sol d'autrui, installations générales, agence	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	670.00 €
R-28198 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
TOTAL R 28 : Amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	31 000.00 €
Total Général		121 000.00 €		121 000.00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 083-268300449-20240925-402_24-DE



RESIDENCE AUTONOMIE « LA REPELIDO »

DM n°3
BUDGET

2024
M22

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12 Contre : 0

Abstentions : 0

Date de Convocation : 12/09/2024

Le Conseil d'Administration du CCAS de FREJUS, réuni le **25 SEPTEMBRE 2024**, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, représenté par Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, Est d'avis d'émettre un AVIS *Favola* pour la Décision Modificative Budgétaire N°3 - ANNEE BUDGETAIRE 2024

A FREJUS, le 25/09/2024,
VU et APPROUVE, La Vice-Présidente

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



[Handwritten signatures of council members]

[Handwritten signatures of council members]